

CRÉER ET MAINTENIR L'EMPLOI EN FRANCE

Dans la continuité de l'action de son quinquennat dédié à la lutte contre la crise et à la protection des Français, le Président de la République a présenté, dimanche 29 janvier 2012, des mesures fortes et courageuses pour s'attaquer aux causes structurelles du chômage, pour lutter contre les délocalisations et pour relancer l'emploi dans notre pays

Notre priorité, c'est l'emploi !

Le chômage c'est la première inégalité et la première injustice. Nous avons un devoir impérieux de relever ce défi.

Quand d'autres désignent la finance comme principal ennemi, nous **voulons mettre toutes nos forces dans la lutte contre le chômage.**

Quand d'autres baissent les bras (François Mitterrand « on a tout essayé contre le chômage » ou Lionel Jospin à Vilvoorde « l'Etat ne peut pas tout »), nous disons que **le chômage n'est pas une fatalité.**

Face au chômage, il y a deux attitudes possibles :

Celle des socialistes, François Hollande en tête, qui consiste à dire qu'il suffit de créer des emplois publics. C'est ce qu'il fait quand il propose de créer 65 000 postes supplémentaires de fonctionnaires ou 150 000 emplois jeunes. Cette solution de facilité est une **escroquerie totale.** D'abord parce que ces emplois sont des emplois publics précaires (en CDD) qui, une fois achevés, laissent les jeunes dans la galère. Ensuite, parce que ce n'est pas du tout à la hauteur du problème. Enfin, parce que ces emplois publics sont financés par l'endettement. Or, l'une des causes de la crise et du chômage aujourd'hui, c'est la dette trop forte des Etats. **La solution du PS va donc aggraver le chômage plutôt que le réduire.**

La nôtre, qui consiste à s'attaquer aux causes profondes du chômage pour relancer l'emploi sur le long terme. C'est ce que propose Nicolas Sarkozy. Aujourd'hui il est clair que l'une des causes du chômage et des délocalisations, c'est le coût du travail qui est trop élevé par rapport aux autres pays européens. 2 exemples :

Pour un même coût du travail de 4000€, l'entreprise française paye 1738€ de charges contre 841€ en Allemagne, et le salarié français a un salaire net de 1403€, contre 2324€ en Allemagne. Le salarié et l'entreprise y perdent.

1h de travail coûte 3,59 € de plus en France qu'en Allemagne et 6,48 € de plus en France que dans la moyenne de la zone euro. En plus de ces écarts, il y a une tendance inquiétante : ces 10 dernières années, le coût du travail a augmenté de 37% en France et de 15% en Allemagne. Lors de la mise en place des 35h, le coût du travail était 7% inférieur en France, il est désormais supérieur de 12%.

Il est donc tentant pour une entreprise de délocaliser ses usines.

Pour continuer à produire en France, il faut baisser le coût du travail !

Alléger le coût du travail, c'est protéger nos emplois et combattre les délocalisations

- Si le coût du travail est plus élevé en France qu'ailleurs, **c'est que notre protection sociale est financée essentiellement par des ponctions sur les salaires**. Pourtant la protection sociale ne profite pas qu'aux salariés, mais bien à l'ensemble des Français. **La proposition de Nicolas Sarkozy consiste donc à alléger de 13 milliards d'euros les charges qui pèsent sur les cotisations patronales**. Comme il ne s'agit pas de financer ces allègements de charges par une augmentation de la dette, ces 13 milliards € seront compensés par une augmentation de **1,6 point de la TVA et de 2 points de la CSG qui pèse sur les revenus du capital**. Ces allègements de charges seront concentrés sur les salaires compris entre 1,6 et 2,4 smic. Cela signifie que 80% des salariés de l'industrie, c'est-à-dire ceux qui sont les plus menacés par les délocalisations, seront protégés par cette mesure.

- **L'avantage de cette opération est quadruple :**

1/ En baissant les charges qui pèsent sur le travail, **on allège le coût de l'emploi, on redonne de l'air à nos industries** (les coûts des produits fabriqués en France vont baisser par rapport aux produits importés), **on protège les emplois et facilite les embauches. D'où le nom de fiscalité anti-délocalisation de ce dispositif**.

2/ **On fait payer aux produits importés** (soumis à la TVA mais qui ne bénéficieront pas de baisses de charges car ils sont produits hors de France) **le financement de notre protection sociale**.

3/ **On rééquilibre le financement de notre protection sociale** : tous les Français profitent de la protection sociale, il n'y a pas de raison que le poids de son financement repose de manière disproportionnée sur les salariés.

4/ Cette mesure ne **coûte pas un euro à l'Etat**.

- **Aux critiques, nous opposons le pragmatisme et l'efficacité :**

1/ On nous dit que cela va se faire au **détriment du pouvoir d'achat**. Faux, **ce qui détruit le pouvoir d'achat, c'est le chômage !** Protéger les emplois, c'est défendre le pouvoir d'achat. La concurrence sera renforcée entre produits importés et produits fabriqués en France, ce qui permettra de contenir ou de faire baisser les prix. Il ne faut pas perdre de vue que, dans l'hypothèse d'une hausse des prix, l'augmentation d'1 point de la TVA ne représenterait qu'environ 0,5 centime d'euro en plus pour un caddie de 100 euros. Enfin, le taux supérieur de TVA, en passant de 19,6% à 21,2%, reste dans la moyenne européenne et inférieur à celui des pays qui ont un très haut niveau de protection sociale (25% en Suède ou au Danemark).

2/ On nous dit **que ce n'est pas efficace**. **Les pays où une fiscalité anti-délocalisation a été mise en place nous montrent l'inverse**. L'Allemagne en 2007, a décidé de baisser ses cotisations sociales et d'augmenter de 3 points sa TVA. Aujourd'hui, son taux de chômage est inférieur à 7% ! Entre 1987 et 1989, le Danemark a supprimé les cotisations sociales des employeurs au titre de l'assurance chômage et invalidité en finançant cette mesure par une hausse de la TVA de 3 points, de 22 à 25%. Suite à cette mesure, le taux de chômage est passé de 12% à 5% en un peu plus de 10 ans !

3/ On nous dit **que c'est injuste**. Faux, encore. L'augmentation d'1,6 point du taux supérieur de TVA **ne concerne pas les biens de première nécessité** qui bénéficient d'un taux réduit (alimentation, médicaments...) et ne touche que 40% des produits du panier de consommation. De même, les pensions de retraites et les minima sociaux sont indexés sur les prix et restent à l'abri d'une hausse légère de la TVA. Enfin, en augmentant la CSG sur les revenus financiers de 2 points, nous mettons à contribution les revenus du capital. Cette mesure est juste puisqu'elle permet de faire participer les revenus du patrimoine au financement de la protection sociale.

4/ On nous dit que **ce n'est pas démocratique et précipité**. Cette critique est grotesque, la réflexion sur le coût du travail avait été annoncée par Nicolas Sarkozy dès ses vœux du 31 décembre, les partenaires sociaux ont été consultés, le calendrier de cette réforme est parfaitement transparent et cette réforme sera votée par les élus de la nation au Parlement... Si nous mettons rapidement en place cette mesure, c'est qu'on ne peut pas se permettre d'attendre face à l'urgence du chômage.

5/ On nous dit qu'il n'y a **pas de problème du coût du travail en France**... C'est absurde, les chiffres d'Eurostat disent l'inverse : une heure de travail en France coûtait en 2011, 6,48 € de plus que la moyenne de la zone euro ! Cette critique est particulièrement hypocrite venant d'un François Hollande dont le contrat de génération est la mesure phare. Or ce **contrat de génération consiste en une exonération de charges pour les entreprises** pour faciliter l'embauche. En clair, le contrat de génération valide notre analyse selon laquelle il faut baisser le coût du travail pour favoriser l'emploi.

6/ On nous dit que **le coût du travail n'est pas la seule variable sur laquelle il faut travailler pour renforcer notre compétitivité et donc pour lutter contre le chômage**. Vrai ! Renforcer la compétitivité-coût ne suffit pas, il faut aussi s'attacher à la compétitivité des produits : la qualité des produits, le positionnement en gamme, les stratégies de filières. C'est bien pour cela que, depuis 2007, nous avons fait comme jamais auparavant le pari de l'innovation : triplement du crédit impôt-recherche, 35 mds€ d'investissements d'avenir. C'est aussi pour cela que le Président de la République a décidé la **création d'une banque de l'industrie pour soutenir les PME, qui sont le cœur de notre tissu économique et de l'emploi**. Elle prendra la forme d'une filiale d'Oséo, dotée d'1 Md€ de fonds propres. L'objectif ? Permettre aux PME de prendre des risques en garantissant plus facilement les dettes que ne font les banques privées. Jusqu'à 10 Mds€ de prêts seront ainsi mobilisables.

La vérité c'est que **si ces critiques ne sont pas cohérentes, c'est simplement parce que, de l'extrême droite au PS, quasiment tous les partis ont soutenu la mise en place d'une fiscalité anti-délocalisation hier avant de la nier aujourd'hui** :

- Jean-Marie Le Pen, défendait avec ferveur la fiscalité anti-délocalisation, le 3 mars 2002, « *la protection sociale [...] ne sera plus financée par la seule ponction du travail, mais également par une TVA sociale frappant notamment les importations, ce qui permettra de baisser le coût du travail donc de favoriser les embauches.* »
- François Bayrou sur RTL le 26 août 2011 « *Je pense que l'on ne s'en tirera pas sans un effort de la nation tout entière et j'ai proposé que 2% de hausse de la TVA permettent d'apporter les ressources nécessaires au rééquilibrage du pays* ».
- Manuel Valls, député PS et directeur de la communication de la campagne de François Hollande avait signé, le 7 octobre 2011, une tribune dans les Echos intitulée : « *Oui, la TVA sociale est une mesure de gauche* ». Il y écrivait que « *rejeter toute augmentation de la TVA [...] constituerait une faute économique et politique.* »
 - La fiscalité anti-délocalisation, c'est bien une mesure pour relancer durablement l'emploi en France.

Nicolas Sarkozy a aussi annoncé des mesures ciblées pour protéger l'emploi de la mauvaise conjoncture et relancer le logement.

Aujourd'hui, les entreprises ne peuvent pas adapter les conditions d'emploi aux variations de l'activité économique. C'est le cas du temps de travail et des salaires. La conséquence de cette rigidité ? Quand il y a moins de commandes, on licencie. Pour protéger les salariés, il faut permettre aux entreprises d'adapter leur outil de production à la demande. En contrepartie, l'emploi doit être garanti. Concrètement, des accords collectifs pourront être négociés dans les entreprises pour

aménager la durée du travail et les rémunérations quand l'emploi est en jeu. Cela signifie par exemple que, si les partenaires sociaux de l'entreprise sont d'accord, le temps de travail pourra augmenter. Mais en contrepartie de cet effort des salariés, les emplois seront préservés. Et les accords pourront aussi être gagnants en cas d'augmentation d'activité. Ces accords seront accompagnés de garanties pour les salariés.

- Les aménagements des conditions d'emploi respecteront les durées maximales du temps de travail.
- Pendant la durée de l'accord, il ne pourra y avoir de licenciement économique dans l'entreprise concernée.
- Les accords devront être majoritaires, c'est-à-dire conclus par des syndicats représentant 50% des voix aux élections professionnelles, ou plus de 30% des voix mais avec la possibilité pour les syndicats ayant obtenu 50% de s'y opposer.
- Les partenaires sociaux ont deux mois pour négocier la réforme.
- Pour aider les jeunes à s'insérer, nous faisons de l'alternance une priorité. Les entreprises de plus de 250 salariés devront avoir un quota de 5% de jeunes en alternance, et celles qui enfreignent cette règle verront leurs sanctions doublées. D'ici 2015, nous aurons 800 000 jeunes formés en alternance contre 600 000 aujourd'hui.
- Nicolas Sarkozy avait aussi annoncé des mesures d'urgence lors du sommet social : 100 millions d'euros supplémentaires pour le chômage partiel ; le dispositif zéro charge pour l'embauche de jeunes dans les petites entreprises ; un plan massif de formation pour tous les chômeurs de longue durée (250 000 personnes concernées).
- Enfin, le Président de la République, a décidé de donner un nouvel élan au secteur du logement. Pour construire davantage de logements, des terrains vont être mis à disposition par l'État, évidemment pas gratuitement car il ne s'agit pas de dilapider le patrimoine de l'État, pour y construire 100 000 logements d'ici 2016, pour moitié en Île de France et pour moitié en province. Tous les droits à construire seront majorés de 30%. Cela veut dire qu'on va pouvoir accroître partout en France les surfaces habitables et augmenter ainsi le nombre et la surface des logements disponibles. L'effet d'entraînement sur l'emploi dans le secteur du BTP sera majeur. Avec le droit à construire, nous donnons du travail aux artisans, un logement à ceux qui n'en ont pas et du capital à tous les Français qui n'ont que leur maison pour richesse. Cette politique du logement est autrement plus réaliste et efficace que l'encadrement des loyers proposé par François Hollande. Encadrer les loyers, cela signifie les baisser. Si on annonce aux propriétaires que l'on baisse les loyers, cela risque de décourager les investisseurs qui construisent des logements locatifs et donc de raréfier l'offre. Le PS risque ainsi de tarir la construction de nouveaux logements et donc de faire encore monter les loyers !

Enfin, il n'y aura pas de redressement de notre économie, sans moralisation du capitalisme financier.

- La crise actuelle est en partie due aux excès du capitalisme financier qui a trop souvent **privilegié la logique de la spéculation sur celle de l'investissement**. Depuis 2008, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, nous avons remis des règles dans le monde de la finance : Les bonus ont été encadrés, les paradis fiscaux ont été placés sur une liste noire, et plus grandes banques mondiales doivent augmenter leurs fonds propres pour faire face à toute éventuelle nouvelle crise.

- **Nicolas Sarkozy a décidé de passer à une nouvelle étape de cette moralisation du capitalisme financier en annonçant la mise en place d'une taxe sur les transactions financières de 0,1% sur certains produits dérivés**, particulièrement risqués, ou les achats spéculatifs par ordinateur. Elle devrait rapporter **1 md€**. Il n'y a pas de raison que les transactions financières restent les seules transactions non taxées (à la différence par exemple d'une transaction immobilière). La France sera à la pointe de ce mouvement et entrainera à ses côtés ses partenaires européens. La gauche en a parlé pendant trente ans, nous le faisons aujourd'hui. Nicolas Sarkozy a une **nouvelle fois montré toute sa détermination pour affronter la crise**, protéger les Français et présider la France jusqu'au dernier moment de son quinquennat. Nicolas Sarkozy a toujours **le courage de mettre en oeuvre les réformes nécessaires pour notre pays**. Savoir prendre les décisions qui s'imposent pour l'intérêt général, y compris au risque d'être impopulaire, c'est la marque des hommes d'Etat. Ce discours contraste fortement avec les solutions faciles et anachroniques de François Hollande qui reste dans l'esquive des difficultés et ne propose aucune décision courageuse.